

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 2024 soit 0,187 € ht le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.



Avis administratif

7418034101 - AA



République Française

Communauté Urbaine CAEN LA MER

Déclaration d'utilité publique et à l'expropriation des parcelles nécessaires au projet d'extension du tramway de Caen la mer et les opérations qui y sont liées, sur le territoire des communes de Caen (14118), de Fleury-sur-Orne (14271), d'Hérouville-Saint-Clair (14327) et de Saint-Contest (14566)

2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 31 juillet 2025, le Préfet a prescrit une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et à l'expropriation concernant la réalisation de l'extension du réseau de tramway de Caen la mer d'Est en Ouest ainsi que les opérations de travaux qui y sont liées, sur le territoire des communes de Caen, de Fleury-sur-Orne, d'Hérouville-Saint-Clair et de Saint-Contest.

Ce projet qui offrira une alternative de déplacement à travers le territoire de la communauté urbaine doit répondre à quatre grands objectifs :

1. Densifier l'offre de transport pour accompagner le développement urbain ;
2. Réduire la place de la voiture dans les déplacements au sein de l'agglomération ;
3. Améliorer la qualité des transports publics et fiabiliser l'exploitation du réseau global de tramway en service en 2029 ;
4. Améliorer le cadre de vie dans le centre-ville de Caen.

Le budget du projet global d'extension du tramway de Caen la mer est évalué à un montant de 288,5 millions d'euros HT (date de valeur : janvier 2021) dont 16,8 millions d'euros d'acquisitions foncières et de libération d'emprises.

Le projet ainsi que les aménagements liés ont fait l'objet d'une procédure d'évaluation environnementale systématique comme l'impose l'article R.122-2 (tableau annexé au présent article) du Code de l'environnement, mais aussi d'une concertation avec garant.

L'enquête publique conjointe se déroulera du lundi 15 septembre 2025 à 9 h 00 au jeudi 16 octobre 2025 à 18 h 00. Le siège de cette enquête publique est au siège de la Communauté Urbaine Caen la mer sis 16, rue Rosa-Parks, CS 52700, 14027 Caen Cedex 9.

Mme Sophie MARIE, présidente de la commission d'enquête, M. Pierre GUINOT-DELERY et Mme Aurélie LAMÉ membres titulaires de cette commission, sont désignés en qualité de commissaire enquêteur par la présidente du Tribunal administratif de Caen. Les membres de la commission d'enquête diligenteront cette enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) et à l'expropriation pour cause d'utilité publique (cessibilité) en cette qualité.

La Communauté Urbaine de Caen la mer, maître d'ouvrage, sise 16, rue Rosa-Parks, 14000 Caen a mandaté la société TRANSAMO, pour une assistance à maîtrise d'ouvrage demeurant au 12, rue Rouget-de-l'Isle, CS 60174, 92442 Issy-les-Moulineaux Cedex, France, SIRET : 399 663 905 00053. Elle est représentée par M. Martin ODEN, directeur de projet.

En tant que personne-ressource sur la partie technique du projet, M. Martin ODEN, Courriel : martin.oden@transamo.com, Téléphone : (mobile) : + 33 6 22 49 93 68, demeurant à l'adresse ci-dessus répondra à toute question complémentaire.

À compter de la date d'ouverture de cette enquête publique, le dossier d'enquête publique conjointe pourra être consulté soit :

Sous format papier aux lieux, jours et heures indiquées ci-dessous :

Lieux, jours et horaires :
Communauté Urbaine Caen la mer, 16, rue Rosa-Parks, CS 52700, 14027 Caen Cedex 9 - Téléphone : 03 31 39 40 00 - Courriel : tramway@caenlamer.fr - web : <https://www.caenlamer.fr/>

- du lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h 30
- vendredi de 8 h 30 à 16 h 30

Hôtel de ville de Caen, esplanade Jean-Marie-Louvel, 14027 Caen Cedex 9 France - Téléphone : 02 31 30 41 00 - Contact : <https://caen.fr/contact> - Web : <https://caen.fr/annuaire-equipement/hotel-de-ville>

- du lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h 30
- vendredi de 8 h 30 à 17 h 00
- samedi de 9 h 00 à 12 h 00

Hôtel de ville de Fleury-sur-Orne, 10, rue Serge-Rouzière, 14123 Fleury-sur-Orne - Téléphone : 02 31 35 73 00 - Courriel : mairie@fleury-surorne.fr - Web : <https://fleury-surorne.fr/>

- lundi, mardi et mercredi de 8 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30
- jeudi de 13 h 30 à 17 h 30
- vendredi de 8 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00
- samedi de 9 h 00 à 12 h 00

Hôtel de ville Hérouville-Saint-Clair, 11, place François-Mitterrand, 14200 Hérouville-Saint-Clair - Téléphone : 02 31 45 33 11 - Courriel : mairie@herouville.net - Web : <http://www.herouville.net/>

- du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 30
- le samedi de 9 h 00 à 11 h 45

Mairie de Saint-Contest, place de la Mairie, 14280 Saint-Contest - Téléphone : 02 31 44 56 14 - Courriel : accueil@mairie-saint-contest.fr - Web : <https://www.mairie-saint-contest.fr/services.html>

- lundi, mardi, mercredi et vendredi : 10 h 00 à 12 h 00 et 15 h 30 à 17 h 30
- jeudi de 15 h 30 à 17 h 30

Pôle vie Quartier Chemin Vert (Nord-Ouest), 5, rue Jean-Racine, 14000 Caen - Téléphone : 02 31 06 12 90

- du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 18 h 00
- vacances scolaires : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00

Pôle vie Quartier centre et Sud/Ouest, 18, avenue des Chevaliers, 14000 Caen - Téléphone : 02 31 30 42 46

- du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 18 h 00 (fermeture à 17 h 00 en période de vacances scolaires)

Sous format numérique aux adresses ci-dessous :

- Registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6475>
- Site internet de l'État : <https://www.calvados.gouv.fr/Publications/Avis-et-consultation-du-public/Avis-enquete-publique/Les-avis-d-enquetes-publiques-en-cours>

À compter de la date d'ouverture de l'enquête publique conjointe, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête ouverts à cet effet aux lieux indiqués dans le tableau ci-dessus ;

- par courrier adressé à l'attention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête publique, afin d'y être annexés aux registres ;

- sur le site internet de la société «Préambules» au registre dématérialisé suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/6475> ;

- Par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-6475@registre-dematerialise.fr

Le dossier de projet pourra être téléchargé gratuitement sur ces mêmes liens ci-dessus.

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6475> et donc visibles par tous.

Les informations complémentaires relatives au projet peuvent être demandées à la personne ressource, représentant le maître d'ouvrage, M. Martin ODEN, à l'adresse ci-dessus.

La notification individuelle du dépôt de dossier en mairie sera faite par l'expropriant, le président de la Communauté Urbaine Caen la mer ou son représentant, 15 jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête conjointe, sous pli recommandé avec demande d'avis de réception, aux propriétaires des parcelles ou immeubles considérés, lorsque leur domicile est connu, ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics. La notification de l'arrêté d'ouverture de cette enquête aux titulaires de droits réels sera faite notamment en vue de l'application des articles L.311-1 à L.311-3 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

La commission d'enquête présidée par Mme Sophie MARIE, se tiendra à la disposition du public pour des permanences au siège de cette enquête et à différents lieux précisés ci-dessous pour y recevoir les observations écrites et/ou orales du public, aux jours et heures ci-dessous :

Lieux, jours et horaires :
Communauté Urbaine Caen la mer (siège de l'enquête), salle des commissions 2 (Rez-de-chaussée)

- lundi 15 septembre 2025, de 9 h 00 à 12 h 00 (ouverture de l'enquête).
Hôtel de ville de Fleury-sur-Orne

- samedi 27 septembre de 10 h 00 à 12 h 00
Hôtel de ville de Caen, salle de réunion de l'État civil

- lundi 29 septembre 2025, de 14 h 00 à 16 h 00
- jeudi 16 octobre 2025, de 13 h 00 à 16 h 00 (clôture de l'enquête à 18 h 00)
Hôtel de ville Hérouville-Saint-Clair, salle de la Rampe

- samedi 11 octobre 2025 de 9 h 00 à 11 h 00
Mairie de Saint-Contest, petite salle de réunion

- mardi 14 octobre 2025 de 13 h 00 à 15 h 00
Pôle vie Quartier Chemin Vert (Nord-Ouest)

- lundi 6 octobre 2025 de 14 h 30 à 17 h 30
Maison de Quartier centre, salle d'activités

- vendredi 19 septembre 2025 de 12h30 à 15h30 ;
- mardi 30 septembre 2025 de 14 h 30 à 17 h 30
Théâtre Caen, esplanade Jo-Tréhard, BP 20071, 14007 Caen Cedex 1 - Téléphone : 02 31 30 48 00

- mercredi 24 septembre 2025 de 14 h 30 à 16 h 30 au Grand Foyer.
Stade Michel D'ORNANO , salle des Échecs, 23, boulevard Georges-Pompidou, 14000 Caen - Téléphone : 02 31 27 14 14

- mercredi 17 septembre 2025 de 16 h 30 à 19 h 30
- jeudi 2 octobre 2025 de 16 h 30 à 19 h 30
Pôle vie Quartier centre et Sud/Ouest, salle F

- lundi 22 septembre 2025 de 15 h 00 à 17 h 00

À la fin de l'enquête et dès que disponibles, le public pourra consulter le rapport, les conclusions motivées et les avis favorables, favorables avec réserves ou défavorables de la commission d'enquête à la DUP et à l'expropriation à la Direction départementale des territoires et de la mer du Calvados, dans les mairies susnommées pendant un an à compter de la date de clôture de cette enquête conjointe.

Le rapport, et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront également consultables et téléchargeables gratuitement, sur les sites internet suivants :

- <https://www.registre-dematerialise.fr/6475> ;
- <https://www.calvados.gouv.fr/publications/avis-et-consultation-du-public/avis-enquete-publique/les-avis-d-enquetes-publiques-en-cours>

Conformément aux dispositions du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, le préfet du Calvados est l'autorité compétente pour prendre la décision concernant la déclaration d'utilité publique au profit de la Communauté Urbaine Caen la mer, et la décision de cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation de l'opération projetée.

Ne pas recourir avant le jeudi 16 octobre 2025 à 18 h 00.

7421331401 - AA

COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER

Modification n°5 du Plan Local D'urbanisme de BRETTEVILLE-SUR-ODON

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° A-2025-050, le président de la Communauté Urbaine Caen la mer ordonne l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de Bretteville-sur-Odon.

L'enquête publique se tiendra du lundi 6 octobre 2025 (à partir de 9 h 00) au vendredi 7 novembre 2025 (jusqu'à 16 h 30).

La mairie de Bretteville-sur-Odon est désignée comme siège de l'enquête publique.

Un dossier d'enquête, en version papier, contenant les pièces du Plan Local d'Urbanisme modifiées ainsi que les avis personnes publiques associées et l'avis de la MRAE, les actes administratifs relatifs à la procédure, l'arrêté et l'avis de mise à enquête publique, la copie des avis presse, les éléments imposés au titre de l'article R.123-8 du code de l'environnement, le registre d'enquête, sera tenu à la disposition du public en mairie de Bretteville-sur-Odon et au siège de la Communauté Urbaine pendant toute la période de l'enquête publique, aux jours et heures d'ouverture au public des établissements mentionnés ci-dessous ; le dossier pourra en outre y être consulté sur un poste informatique.

Le projet de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme sera consultable en ligne sur les sites internet de la mairie de Bretteville-sur-Odon (<https://www.brettevillesur-odon.fr/>) de Caen la mer (<https://caenlamer.fr/concertations-en-cours>) et sur le site internet du registre dématérialisé à l'adresse : <http://www.registre-dematerialise.fr/6633> pendant toute la durée de l'enquête.

Mairie de Bretteville-sur-Odon, 2 avenue de Woodbury, 14760 Bretteville-sur-Odon :

- lundi au vendredi : 8 h 30 – 12 h 00/13 h 30 – 17 h 00,
- fermé le jeudi matin.

Siège de la communauté urbaine Caen la mer – 16, rue Rosa-Parks, 14000 Caen :

- du lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h 30,
- le vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Communauté Urbaine Caen la mer.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- par écrit : un registre d'enquête à feuillets mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera ouvert et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Bretteville-sur-Odon et à l'Hôtel de la Communauté Urbaine Caen la mer.

- par voie électronique : sur le registre numérique dématérialisé à l'adresse suivante : <http://www.registre-dematerialise.fr/6633>

- par mail : à l'adresse suivante : enquete-publique-6633@registre-dematerialise.fr

- par voie postale : à l'attention du commissaire enquêteur, sous le pli cacheté, au siège de l'enquête publique, mairie de Bretteville-sur-Odon - 2, avenue de Woodbury, 14760 Bretteville-sur-Odon.

Ces observations doivent parvenir au commissaire enquêteur au plus tard le vendredi 7 novembre 2025 à 16 h 30.

M. Christian VIDEAU, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Mme la Présidente du Tribunal administratif de Caen. Il recevra en mairie de Bretteville-sur-Odon (2, avenue de Woodbury, 14760 Bretteville-sur-Odon) les observations orales et écrites des intéressés :

- lundi 6 octobre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,
- mercredi 22 octobre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00,
- vendredi 31 octobre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,
- vendredi 7 novembre 2025 de 14 h 00 à 16 h 30.

À l'expiration du délai de l'enquête prévue par l'article 2, les registres seront clos par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'1 mois pour transmettre à M. le président de la Communauté Urbaine Caen la mer et à Mme la présidente du Tribunal Administratif, son rapport et ses conclusions motivées.

La copie du rapport, accompagnée des conclusions et de l'avis du commissaire enquêteur, sera adressée par l'autorité compétente au maire de Bretteville-sur-Odon et au préfet du département du Calvados. Le public pourra les consulter à la mairie de Bretteville-sur-Odon et au siège de la Communauté Urbaine Caen la mer aux jours et heures habituels d'ouverture et par voie dématérialisée sur les sites internet des deux collectivités, pendant 1 an.

La procédure de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme n'est pas soumise à évaluation environnementale.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est le président de la Communauté Urbaine Caen la mer. Des informations peuvent également être demandées à M. le Maire de Bretteville-sur-Odon par voie postale.

À l'issue de l'enquête publique, le Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête, pourra être approuvé par le Conseil communautaire.

7420086801 - AA

SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION DE THAON (SMART)

Zonage d'assainissement des eaux usées des communes de Basly, Bény-sur-Mer et de Fontaine-Henry

2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En application des dispositions de l'arrêté N° 01/2025 de M. le Président du SMART en date du 24 juillet 2025, le projet de zonage d'assainissement des eaux usées des communes de Basly, Bény-sur-Mer et Fontaine-Henry sera soumis à l'enquête publique durant 33 jours du mardi 16 septembre 2025 au samedi 18 octobre 2025 inclus. M. Marcel VASSELIN, désigné par le Tribunal administratif de Caen, assumera les fonctions de commissaire enquêteur.

Durant l'enquête publique, le dossier sera consultable :

- Numériquement, sur le site internet des mairies concernées : <https://basly.fr>

<https://www.la-mairie.com/beny-sur-mer>

www.fontaine-henry.fr

Ainsi qu'à la mairie de Basly, siège de l'enquête, gratuitement et aux heures d'ouverture ;

- En version papier, dans les mairies de Basly, Bény-sur-Mer et Fontaine-Henry, aux heures d'ouverture de celles-ci et durant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public auxdites mairies, aux jours et heures suivantes, afin de répondre aux demandes d'information et recevoir les observations présentées par le public :

- Basly : le mardi 16 septembre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00,
- Fontaine-Henry : le jeudi 25 septembre 2025 de 17 h 00 à 19 h 00,
- Bény-sur-Mer : le vendredi 3 octobre de 10 h 00 à 12 h 00,
- Basly : le samedi 18 octobre 2025 de 9 h 00 à 12 h 00.

Le public pourra déposer ses observations :

- Par internet sur le mail s.i.a.r.t.basly@wanadoo.fr ouvert spécifiquement par le porteur de projet ;

- Sur les registres d'enquête mis à la disposition du public, dans les mairies, aux heures d'ouverture de celles-ci et durant toute la durée de l'enquête ;

- Par courrier postal adressé, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, mairie de Basly. Les observations déposées par courrier postal seront consultables durant toute la durée de l'enquête à la mairie de Basly, siège de l'enquête.

Les observations déposées numériquement seront également consultables à la mairie de Basly durant toute la durée de l'enquête.

À la clôture de l'enquête, le rapport, l'avis et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public, pendant un an sur le site internet des mairies concernées et la version papier sera consultable à la mairie de Basly, également siège du syndicat.



La centrale des marchés
Par MEDIAL EX

Découvrez notre nouveau site !

Une meilleure ergonomie
pour votre veille sur les appels
d'offres des marchés publics.

lacentraledesmarchés.com